

MGWANYA. — Il m'est impossible de garder le secret, car c'est une question de religion. Je ne cache pas que j'en parlerai à Rubaga.

WILSON. — Allons ! oublie cette affaire des enfants, et ne songe plus qu'aux franges d'or que j'ai fait acheter pour toi à Kitengule. Reste sur ces pensées de joie. Après-demain, je te ferai appeler.

La séance est levée.

Mgwanya se tournant vers le Roi et le Katikiro protestant resté muet durant tout l'entretien, leur dit : « Bwana Wilson ne me donne qu'un seul jour pour manger mes biens. »

Pour comprendre ces paroles, il faut se rappeler que chez les Baganda, quand un homme a été condamné à mort, on diffère de quelques jours son exécution, et le juge dit au condamné : « Tu as encore tant de jours à vivre, va vite manger tes biens. » C'est donc à sa mort que Mgwanya faisait allusion.

Le 21, M. Wilson revient à la charge. « Pourquoi, Mgwanya, t'opposes-tu à la loi concernant les enfants ; puis c'est vous autres Baganda qui l'avez proposée ? »

MGWANYA. — Bwana ! c'est toi seul qui as proposé cette loi, il y a quelques semaines.

WILSON. — Tu mens.

MGWANYA, se tournant vers le Roi. — Kabaka ! qui a commencé à en parler ; Wilson ou les Baganda ?

LE ROI. — Bwana Wilson, c'est toi qui as commencé.

WILSON. — Soit ! mais je n'ai parlé de cela que parce que les coutumes en vigueur au Buganda donnent au père tout droit sur ses enfants, sans que la mère n'ait jamais rien à y voir.

MGWANYA. — Je le nie : c'est la mère et non le père qui, en maintes occasions, a droit sur l'enfant. Dans notre pays, quand un Muganda veut se marier, il achète sa femme en donnant au père ou au maître de la jeune fille, soit un bœuf, soit quelques milliers de cauris, et, dans ce cas, les enfants qui naissent de ce mariage lui appartiennent, parce qu'en achetant la femme il a, par le fait même, acheté les enfants. Mais il arrive très souvent que, le fiancé étant peu fortuné, le père ou le maître de la fiancée livre la jeune fille, en se contentant de quelques cruches de mwenge. Or, dans ce cas, les enfants qui naissent appartiennent non au mari, mais à la mère, et c'est le père ou le maître de celle-ci qui enlève ces enfants. Ces enfants, très nombreux d'ailleurs, s'appellent Ndoboro.

Il n'y a pas un Muganda qui ne connaisse le Ndoboro.